

Niort, le 25 mars 2004

LA POSTE
Direction Départementale
5, rue Dupin
79000 NIORT

A l'attention de Monsieur Desrousseau
Directeur départemental

GPG/AL

Monsieur le Directeur,

Comme j'en ai désormais pris l'habitude, je rencontre, très régulièrement dans l'exercice de mes fonctions électives, les habitants de notre territoire, mais aussi les acteurs de la vie locale. Dans la perspective des changements à venir à la Poste et après vous avoir rencontré, j'ai invité les facteurs à venir m'exposer les différents problèmes auxquels ils sont confrontés.

Le premier d'entre eux, très conjoncturel, concerne les plis électoraux qui auraient dû leur être confiés pour distribution et qui malheureusement ont été confié à la sous-traitance avec semble-t-il quelques dysfonctionnements préjudiciables à l'image de la Poste. Il en résulte par ailleurs et surtout pour les facteurs, l'impossibilité de remplir leur mission essentielle et donc de pouvoir bénéficier de la rémunération afférente.

Il semblerait que la décision ait été prise sans que les principaux intéressés n'aient été consultés, ce qui est- me semble-t-il, dommage.

Le second problème abordé concerne la diminution du nombre des tournées. En effet, les facteurs ont très largement pris conscience de la nécessité d'une restructuration au sein de l'entreprise en raison de la baisse du nombre des plis traités.

Mais la réduction envisagée du nombre de tournées sur Niort n'est pas sans provoquer quelques interrogations. En effet, celle-ci risque d'entraîner environ 80 clients supplémentaires par tournée ce qui peut avoir pour conséquence :

- soit d'augmenter le temps par tournée,
- soit d'augmenter la rapidité de distribution donc l'insécurité ; problème se déclinant autant en sécurité de l'exercice de l'activité professionnelle qu'en terme sécurité publique puisque les facteurs sont aujourd'hui tous motorisés.

Je souhaiterais donc vous demander si la Poste en Deux-Sèvres a pris des mesures pour pallier aux conséquences ci-dessus énoncées.

Le processus de libération en cours dans le secteur postal a entraîné de profonds changements à la Poste. Son directeur, Monsieur Bailly, auditionné à l'Assemblée Nationale nous a affirmé publiquement, je cite : « l'objectif prioritaire du contrat de plan est le maintien de la qualité du service de la poste ».

Cette qualité ne peut être atteinte du moins je le pense, que dans la mesure où les salariés bénéficient eux-mêmes de conditions de travail satisfaisantes.

Espérant avoir pu témoigner de l'inquiétude qui est la mienne mais aussi de nombreux niortais et des employés de la Poste sur un sujet auquel tous les habitants restent très sensibles, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Geneviève P-Gaillard